

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19.08.21

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf août, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est rendu en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

Présents : Mme REYNAUD Christelle, Maire. Mmes FORCHERON Chantal et SOUILLARD Jocelyne, adjointes. Mmes CORNILLON Danielle, GARNIER Justine, MILLET Valérie et SONNIER Andréa, conseillères municipales. MM. BOYER Patrick, CERRUTI-MICLET Roland et LAPEINE Vincent, conseillers municipaux.

Excusés : M. BERTRAND Régis (pouvoir à Mme SONNIER Andréa), adjoint. Mmes BONANS Clémence et CASIMIRO Brigitte et MM. FREYCHET Eric et SERVETTAZ Jérémy (pouvoir à BOYER Patrick), conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. CERRUTI-MICLET Roland.

Le compte rendu de la séance du 17 juin 2021 n'a fait l'objet d'aucune observation.

N° 2021/34 - DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER DES BIENS

Huit déclarations d'intentions d'aliéner des biens sont présentées au Conseil Municipal, elles concernent :

- Bien situé 66 route du St Joseph, cadastré section A n° 566.
- Bien situé 4 rue des tours, cadastré section A n° 441.
- Bien situé 5 avenue de Beaucaire, cadastré section B n° 954.
- Bien situé 475 route de Talencieux, cadastré section B n° 1625, 1627 et 1628.
- Bien situé 2 rue de cize, cadastré section A n° 293.
- Bien situé 3 rue de cize, cadastré section A n° 294.
- Bien situé 6 lotissement les Clos, cadastré section A n° 1119.
- Bien situé 700 RD 86, cadastré section B n° 356, 361, 1258, 1259 et 1555.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité pour tous les biens sauf le bien situé 5 avenue de Beaucaire.
- Avec 11 voix pour le bien situé 5 avenue de Beaucaire car M. LAPEINE Vincent ne prend pas part à cette délibération.

N° 2021/035 - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERÇANTS ET DROITS DE PLACE – COVID 19

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 17 juin 2021, il a été décidé d'annuler, pour l'année 2021, les redevances d'occupation du domaine public réglées par les commerçants et les droits de place du marché hebdomadaire et pour les forains pour la fête du 15 août, compte tenu de la crise sanitaire.

En date du 7 juillet 2021, Monsieur le Préfet de l'Ardèche a transmis aux Maires du département une lettre circulaire relative à ces exonérations. Elle précise que l'exonération totale est exclue car elle ne rentre pas dans les situations d'exceptions prévues par la loi et limitativement énumérées à l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En date du 13 juillet 2021, Monsieur le Sous-préfet a transmis un courrier rappelant cette information et demandant l'abrogation de la délibération susvisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'abroger la délibération n° 2021/031 du 17 juin 2021.
- **Maintien**, dans un souci d'équité entre les commerçants :

- La redevance d'occupation du domaine public au tarif fixé par délibération du 26 août 2015 n° 2015/059, à savoir 1€/m²/an.
 - Les droits de place du marché hebdomadaire au tarif fixé par délibération du 17 octobre 2001, soit 0.35 €/m linéaire/jour de présence.
- **Fixe** les droits de place pour la fête foraine du 15 août 2021 à un montant symbolique d'un euro mensuel.

INFORMATIONS :

- Changement d'affectation de Trésorerie au 6 septembre 2021. Transfert sur la Trésorerie de St Vallier.
- Point sur les travaux à venir.
- Enfouissements de réseaux.
- Eclairage public : réflexion sur l'extinction la nuit.